

Dossier sanitaire secteur jeunes

Secteur jeunes Mille bulles

Elisa Dessieux - directrice et animatrice 11-14 ans

3 rue bellabre 86160 St-Maurice-la-Clouère
07.49.33.30.72

@sj_millebulles



www.associationmillebulles.com

sj@millebulles-csc86.org

Fiche sanitaire 2024/2025

Document confidentiel

Du 01/09/2024 au 30/06/2025

INFORMATIONS SUR L'ADOLESCENT

Nom:..... Prénom:.....
Date de naissance : Classe :
Ecole / collège / lycée : Lieu :

INFORMATIONS FAMILIALES ET ADMINISTRATIVES

Situation des parents (entourez): Célibataire - Vie maritale - Pacsés - Mariés - Séparés - Divorcés - Veuf

Identité du parent ou tuteur légale 1	Identité du parent ou tuteur légale 2
Nom et prénom:	Nom et prénom:
Profession:	Profession:
Adresse du domicile:	Adresse du domicile (si différente):
Téléphone portable:	Téléphone portable:
Téléphone travail ou autre:	Téléphone travail ou autre:
Email (bien lisible et obligatoire pour recevoir vos factures):	Email (bien lisible et obligatoire pour recevoir vos factures):
Numéro allocataire CAF ou attestation quotient familial si allocataire MSA:	Numéro allocataire CAF ou attestation quotient familial si allocataire MSA:

IV. AUTRE PERSONNE (À CONTACTER EN CAS D'URGENCE) ET/OU HABILITÉE À RÉCUPÉRER L'ENFANT:

Nom:..... Prénom:.....
Lien avec l'enfant: Téléphone :
Adresse:.....
.....

Nom:..... Prénom:.....
Lien avec l'enfant: Téléphone :
Adresse:.....
.....

I. VACCINATIONS: Joindre obligatoirement la copie des vaccins du carnet de santé.

II. RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ADOLESCENT:

L'enfant suit-il un traitement médical pendant sa présence au secteur jeunes ?

oui non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondant (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'adolescent avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

Allergies: Médicamenteuses oui non

Alimentaires oui non

Autres.....

Précisez la cause et la réaction de l'allergie

Conduite à tenir.....

Existe-t-il un P.A.I (projet d'accueil individualisé)

oui (joindre le protocole et toutes informations utiles) non

L'adolescent présente-t-il un problème de santé, si oui précisez en indiquant les précautions à prendre (asthme, maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération...)

oui non

.....
.....
.....

Médecin traitant:.....

III. AUTRES RECOMMANDATIONS UTILES DES RESPONSABLES LÉGAUX:

.....
.....
.....

Baignade: sait nager dans toutes circonstances sans matériel
 Besoin de matériel ou d'aménagements

Je soussigné(e) Mme/M.....
responsable de l'adolescent.....

certifie les renseignements mentionnés ci-dessus, et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date:...../...../.....

Signature des responsables légaux



Préambule

Le secteur jeunes fait partie intégrante du centre social d'animation de Mille bulles (Association de loi 1901).

Le secteur jeunes est un lieu d'écoute, de rencontres, de proposition d'activités en direction des jeunes de 11 à 14 ans. Il a aussi pour vocation d'accompagner les jeunes dans la mise en place de projets tout en favorisant l'autonomie et la participation des jeunes.

Le secteur jeunes est ouvert à chaque période de vacances scolaires (sauf trois semaines en août et les vacances de Noël), les vendredis soirs et les mercredis après-midi en période scolaire.

Le secteur jeunes propose des activités diversifiées basées sur des thématiques différentes à chaque vacances. Pour compléter le programme, des séjours thématiques sont organisés pendant les vacances d'été.

Un programme d'activité est présenté avant chaque période de vacances scolaires. Il est consultable sur le site internet de Mille Bulles et sur le Pronote du Collège de Gençay, à disposition à l'accueil de loisirs et au secteur jeunes, et envoyé par mail à l'ensemble des utilisateurs du secteur jeunes.

Les activités peuvent varier en fonction du choix des jeunes, du nombre réel d'inscrits, des conditions climatiques et des opportunités d'animation.

Le secteur jeunes propose des projets à la semaine ou pendant 2 ou 3 jours sur les vacances scolaires. Afin de mettre en place des projets de qualité, il est vivement conseillé d'inscrire les jeunes pour l'ensemble du projet ou de la thématique. Les jeunes inscrits seulement à la journée seront sur liste d'attente. Les jeunes souhaitant participer uniquement aux jours de sorties seront aussi dans un premier temps sur liste d'attente.

La sécurité est le premier objectif du projet pédagogique du secteur jeunes. A partir du moment où le jeune est présent sur le lieu de vie, il est sous la responsabilité du secteur jeunes et doit respecter les règles de vie en collectivité.



Règlement intérieur secteur jeunes

Du 01/09/2024 au 30/06/2025

I. FONCTIONNEMENT DES DIFFÉRENTS ACCUEILS PROPOSÉS:

• Accueil de loisirs vacances adolescents:

Ouverture: du lundi au vendredi. Ouvert toutes les vacances scolaires sauf 3 semaines en été et une semaine sur les vacances de Noël.

Horaires: les activités ont lieu de 9h30 à 17h00. L'accueil des jeunes au Local se fait de 9h à 9h30 et le soir de 17h00 à 17h30. Pour les jeunes qui souhaitent arriver plus tôt ou repartir plus tard, il y a la possibilité d'être accueillis le matin de 7h30 à 9h00 et le soir de 17h30 à 18h30 au centre de loisirs avec les enfants de l'ALSH.

Animations: sorties, veillées, activités sportives ou manuelles, mini séjour à thème, 1 séjour proposé sur l'été, des grands jeux, lancement des projets...

• Accueil de loisirs vendredis soirs adolescents:

Ouverture: tous les vendredis en période scolaire.

Navette: Une navette est proposée pour récupérer les jeunes au collège à 16h30 et pour ramener les jeunes chez eux à la fin de la permanence sur les communes suivantes: Gençay, Brion, St-Secondin, Château-Garnier, Sommière, La ferrière, Champagne-st-hilaire et Magné. Cette navette est possible que sur inscription.

Horaires: de 16h30 à 19h00 ou 22h00 (veillée), accueil libre avec possibilité pour les jeunes de venir et repartir quand ils le souhaitent si l'autorisation parentale est remplie et signée.

Animations: selon une programmation, mise en place des projets, sorties sportives, soirée à thème...

• Accueil de loisirs mercredis après-midi adolescents:

Ouverture: tous les mercredis en période scolaire.

Navette: Une navette est proposée pour récupérer les jeunes au collège à 13h15. Cette navette est possible que sur inscription.

Horaires: de 13h30 à 17h00, accueil libre avec possibilité pour les jeunes de venir et repartir quand ils le souhaitent si l'autorisation parentale est remplie et signée.

Animations: selon une programmation, mise en place des projets, sorties sportives...



Règlement intérieur secteur jeunes

Du 01/09/2024 au 30/06/2025

Permanences au collège de Gençay:

Ouverture: tous les mardis et vendredis en période scolaire.

Horaires: le mardi : de 12h30 à 13h30 sur inscription à la vie scolaire du collège.

Le vendredi: de 12h00 à 13h30 en accès libre.

Animations: le mardi: activités sportives au gymnase de Gençay.

Le vendredi: permanence jeux de société en salle 3.

Pour ces deux temps, un programme est affiché au collège entre chaque période de vacances.

Règles: Chacun est amené à respecter les règles de fonctionnement de l'établissement:

- Veiller à avoir un langage approprié
- Veiller à la non-utilisation du téléphone portable
- Veiller à ce que toutes les personnes aient un comportement approprié et que chacun puisse accéder aux ateliers dans des conditions favorable.

II. PRÉCISIONS DE FONCTIONNEMENT:

Assurance: L'association Mille bulles dispose d'une assurance de responsabilité civile qu'elle peut enclencher lorsqu'elle est responsable d'un sinistre.

Dossier administratif: Le règlement de fonctionnement est transmis aux familles à l'inscription et disponible de manière permanente au Local Jeunes, à l'Accueil de loisirs et consultable sur le site internet de l'Association de Mille bulles.

Si une ou plusieurs personnes (qui ne sont pas notés sur le liste des personnes autorisées à venir chercher le jeunes) sont amenées à venir chercher le jeune, un mail devra être envoyé ou un mot devra être rédigé et signé par le responsable légal en précisant le(s) jour(s) concerné(s). Une pièce d'identité pourra être demandé.

Accueil spécifique: Si le jeune a des besoins spécifiques ou relève d'un projet personnalisé, il sera nécessaire de prendre rendez-vous avec la direction pour l'éventuelle mise en place d'un accueil spécifique.

Prise de médicaments: une ordonnance est obligatoire pour toute prise de médicaments, y compris pour le paracétamol en cas de maux de tête. Les médicaments et l'ordonnance sont remis en mains propres par le parent à un responsable de la structure. Si ces conditions ne sont pas respectées, les médicaments ne seront pas administrés au jeune.

Retard: En cas de plusieurs retards pour récupérer le jeune, le secteur jeunes de Mille bulles se réserve le droit de ne plus l'accueillir.



Règlement intérieur secteur jeunes

Du 01/09/2024 au 30/06/2025

Effets et objets personnels des jeunes: Le secteur jeunes ne saurait être tenu responsable des pertes et/ou dégradation d'objet personnel. Les vêtements et/ou objets personnels oubliés seront conservés au Local du secteur jeunes. S'ils ne sont pas réclamés, ils seront déposés à la gratifiera. L'utilisation de tous les objets personnels (téléphone, objets de valeurs..) se fait sous l'unique responsabilité du jeune. Tous matériel personnel (vélo..) utilisé dans le cadre d'une activité doit être aux normes et doit être révisé par les responsables légaux avant l'activité en question.

Utilisation des écrans: L'utilisation des portables et smartphones est autorisée seulement sur les temps libre:

- Entre 9h00 et 9h30
- Entre 13h00 et 14h00
- A partir de 17h00 et en dehors des activités

Régime alimentaire: Les repas sont pris à la cantine de St-Maurice-la-Clouère ou au local jeunes. Si l'état de l'enfant nécessite un régime alimentaire, il est impératif d'en informer la direction et de fournir le Protocole d'Accueil Individualisé qui fixera les conditions d'accueil de l'enfant en restauration collective. **DANS CE CAS, IL SERA OBLIGATOIRE QUE LA FAMILLE FOURNISSE LE REPAS DE L'ENFANT.** Le prix du repas sera alors déduit du prix de la journée. Pour tout autre régime alimentaire spécifique (végétarien, végan, sans porc..) les parents ont la possibilité de fournir le repas si le menu leur semble inapproprié. Le menu des repas est affiché à l'entrée de l'accueil de loisirs et du Local jeunes . Il est aussi accessible en ligne, sur le site internet de l'association.

Passerelle CM2-Collège: Une passerelle est organisée tous les mercredis en période scolaire durant l'année pour permettre d'ouvrir les inscriptions au CM2 sur les vacances d'avril et d'été.

Respect des personnes, des lieux, du matériel:

- Le jeune doit avoir un comportement et un langage correct. Il doit respecter ses camarades ainsi que les intervenants extérieurs et les animateurs qui l'encadrent.
- Toute forme de violence est interdite.
- Le jeune se doit de respecter le matériel mis à disposition. Le rangement du local et du matériel sont inclus dans le temps d'activité.
- Si le comportement d'un jeune perturbe le fonctionnement de la vie collective, les responsables légaux en seront avertis. Un jeune, qui, par son comportement dans le groupe, mettrait en danger sa propre santé physique ou morale, ou celle des autres participants, peut être exclu temporairement ou définitivement des activités du secteur jeunes.



Règlement intérieur secteur jeunes

Du 01/09/2024 au 30/06/2025

III. COMMENT S'INSCRIRE ?

◦ Conditions:

- Etre adhérent à l'association Mille Bulles.
- Avoir retourné le dossier sanitaire complet.
- Etre à jour dans les règlements.

◦ Modalités d'inscription:

- L'inscription se fait par mail (sj@millebulles-csc86.org)
- Pour toute demande de modification ou d'annulation, une trace écrite est obligatoire.
- Aucune facturation ne sera effectuée si la réservation est annulée 7 jours avant.
- Les journées d'accueil réservées mais non effectuées seront facturées sauf en cas de maladie et sur présentation d'un certificat médical après avoir tenu au courant le secteur jeunes dès que possible de l'absence du jeune par mail ou par téléphone.

IV. FACTURATION:

L'adhésion Mille bulles: Elle est annuelle et valable du 1er septembre au 31 août. Elle est familiale (une seule adhésion par famille) et peut être utilisée pour tous les services de Mille bulles (secteur jeunes, secteur famille, RPE, LAEP, ludothèque et accueil de loisirs)

Numéro d'allocataire CAF/MSA: Il est conseillé aux familles de fournir leur numéro d'allocataire CAF ou attestation quotient familial MSA sur la fiche sanitaire. Les factures sont envoyées par mail après chaque vacances. Pour toute demande particulière, veuillez contacter l'accueil de loisirs (enfancejeunesse@millebulles-csc86.org).

Tarifs: La grille des tarifs (ci-dessous) est en fonction des revenus des responsables légaux (quotient familial) et du lieu d'habitation de la famille. Sont compris dans le tarif: les activités, le repas du midi et le goûter. Lorsqu'il est demandé aux familles de fournir le pique-nique, le tarif journalier reste le même.

**La grille de tarification pour une journée complète ALSH 11-14 ans pendant les vacances scolaires
repas compris saison 2024-2025**

Tarif	Pays Civraisien	Hors Pays Civraisien
Plein tarif QF 6 (+1200€)	12,50 €	13,50 €
QF 5 (1001€-1200€)	11,50 €	12,50 €
QF 4 (763€-1000€)	10,50 €	11,50 €
QF 3 (610€-762€)	9,50 €	10,50 €
QF 2 (458€-609€)	8,50 €	9,50 €
QF 1 (000€-457€)	7 €	8 €
Sortie	Prix de la journée + 4€	Prix de la journée + 4€
Nuitée	8 €	8 €
Veillée	4 €	4 €
Ramassage matin et soir sur les communes suivantes: Gençay, Brion, St-Secondin, Château-Garnier, Sommières, La ferrière, Champagné-st-hilaire et	2€/enfant/transport	Non assuré
Adhésion familiale Mille bulles	15€ pour l'année	15€ pour l'année
Forfait permanences des vendredis soirs en période scolaire d'octobre à juin	10€/jeune	10€/jeune
Forfait permanences des mercredis soirs en période scolaire d'octobre à juin	15€/jeune	15€/jeune

Pour toute demande particulière, veuillez contacter l'accueil de loisirs
(enfancejeunesse@millebulles-csc86.org)



Autorisations et engagement

Du 01/09/2024 au 30/06/2025

Le présent règlement de fonctionnement a été approuvé par l'association Mille bulles dont le siège social se situe 1 rue bellabre 86160 St-Maurice-le-Clouère.

Je soussigné M / Mme.....

Responsable de l'adolescent.....

avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement du secteur jeunes.

j'(nous) accept(ons) l'ensemble des dispositions du règlement et je(nous) m'(nous) engageo(ons) à en respecter toutes les clauses.

A.....

Le.....

Signature(s) précédées de la mention "lu et approuvé"

Représentant(s) légal(aux):

L'adolescent:

La directrice:



J'autorise mon adolescent à:

Rentrer seul après la fin de l'accueil (vacances/ mercredi et vendredi en période scolaire.

Horaires: cf règlement ci-joint)

Le jeune peut partir et revenir du local sans contrainte d'horaire (mercredi après-midi et vendredi en période scolaire).

Faire le trajet collège/local jeunes seul (vendredi)

Je souhaite que mon adolescent prenne obligatoirement la navette pour le trajet collège/local jeunes (vendredi)

J'autorise le secteur jeunes à:

Prendre mon fils/ma fille en photo

Prendre mon fils/ma fille en vidéo

Utiliser ces supports pour une publication sur le site internet de Mille Bulles

Utiliser ces supports pour une publication sur l'album/le film réalisé sur l'année

Utiliser ces supports pour une publication sur tout support d'information relatif à la promotion des activités du centre/de l'association (article de presse, diaporama lors de la journée des associations du territoire...)

Fait à

Signature des parents ou tuteur légal:

Le